

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 20 AOUT 1916

« Les producteurs de pommes de terre sont tenus de déclarer, au plus tard le 15 octobre 1916, à leur administration communale, le rendement réel et total de leur récolte de pommes de terre. Les producteurs sont tenus de garder soigneusement les quantités de pommes de terre qu'ils devront vendre conformément aux instructions de l'autorité compétente ; ils ont aussi l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des pommes de terre. Restent en vigueur les dispositions existantes, notamment celles relatives aux permis prescrits pour les transports des pommes de terre et à la réglementation de la consommation humaine et animale des pommes de terre. »

Telles sont les principales dispositions d'un arrêté qui vient de paraître et qui fait frissonner les ménagères, les pères et mères de famille : il leur rappelle, en effet, que le problème des pommes de terre fut leur grand tourment l'hiver dernier ; et ce cauchemar va reparaître !

Depuis quatre semaines, la quantité de pommes de terre hâtives disponibles dans les magasins communaux n'a pas cessé de diminuer ;

elle a été de 3 kilos par tête par semaine, puis elle est tombée à 1 kilo.

Les pommes de terre du prochain hiver, grand sujet d'anxiété pour tous ! Qui eut cru naguère qu'une telle question serait un jour une question capitale ?

A relire.

1^{er} juillet 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160701%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

« **Avis** » et « **Arrêtés** » du 26 février 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2004.pdf>